

**PROVINCE DE QUÉBEC**41<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 30 MARS 2015****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 30 mars 2015*

Aujourd'hui, à dix-huit heures trente-cinq minutes, il a plu à l'honorable Administratrice du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 19 Loi modifiant la Loi sur les coopératives et d'autres dispositions législatives
- n<sup>o</sup> 25 Loi transférant au président de l'Office de la protection du consommateur la responsabilité de la délivrance des licences de commerçant et de recycleur de véhicules routiers

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administratrice du Québec.